



Note de service

Date : Le 19 avril 2011

À l'attention de : Fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement
Fournisseurs de cours menant à une qualification
additionnelle
Ontario Association of Deans of Education
Doyennes et doyens, facultés d'éducation
Registraires, facultés d'éducation
Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants, ressources humaines
Secrétaires, administrations scolaires
Directrices et directeurs d'organismes d'éducation
Ministère de l'Éducation, y compris les bureaux de district
Organismes regroupant des directions d'école et des agents
de supervision
Secrétaires généraux, FEO et organismes apparentés
COEQ et la FEESO – certification

De la part de : Michael Salvatori, EAO
Registraire et chef de la direction

Objet : **Nouvelles qualifications additionnelles en vigueur
le 31 mars 2011**

L'an dernier, un nouveau Règlement sur les qualifications requises pour enseigner a été adopté. Bien que bon nombre des modifications sont en vigueur depuis le 20 mai 2010, d'autres le seront à des dates ultérieures. Certains changements concernent les qualifications additionnelles (QA) décrites dans les annexes. La présente note indique les changements apportés récemment.

En vigueur le 31 mars 2011 – Ajouts aux annexes

Annexe A Médias

Annexe C Éducation environnementale Introduction à l'enseignement en Ontario

Suppléance

En vigueur le 31 mars 2011 – Ajouts aux annexes (suite)

Annexe C

Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (incapacité légère)

Annexe D

Jardin d'enfants

La QA Jardin d'enfants sera éliminée de l'annexe C le 30 septembre 2011.

Les liens aux lignes directrices du cours menant à une qualification additionnelle se trouvent dans le site de l'Ordre à www.oeeo.ca → Qualifications additionnelles → Annexes et lignes directrices.

Afin de souligner les changements futurs apportés au règlement, je vous en aviserai régulièrement. Ces renseignements figureront également dans notre publication *Pour parler profession/Professionally Speaking*. Les versions actuelles de tous les règlements sont disponibles dans Lois-en-ligne; pour y avoir accès, vous pouvez vous rendre au site de l'Ordre à www.oeeo.ca → À propos de l'Ordre → Législation relative à l'éducation.



Michael Salvatori, EAO
Registraire et chef de la direction